

Yvonand, le 11 novembre 2024



EXTRAIT
du procès-verbal du Conseil Communal
d'Yvonand

Séance du 11.11.2024

Présidence : M. Florian Breguet

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

vu le préavis de la Municipalité du 19.08.2024, **préavis 2024/08** ;
entendu les rapports des commissions ad hoc et des finances ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 127'769.65 (TTC) pour un concept de protection contre les inondations par débordement de la Golaz et par ruissellement ;
2. de financer ces travaux par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
3. d'imputer le coût de cette étude dans le compte d'investissement 9141.02 (assainissement des ruisseaux, à amortir).

Le Président

Florian Breguet



La Secrétaire

Pauline Héritier